

COMMUNE DE NEUFCHÉF



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 4 SEPTEMBRE 2014
à 20 heures

Sous la présidence de Madame LAMBOUR Charlotte, Maire de Neufchef

Présents : Messieurs MAISONNEUVE Patrick, DEMARCH Franck, DRIUTTI Daniel, adjoints,
Mesdames, CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel, PRADELLA Rita, adjointes,
Messieurs FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, KHALDI Mustapha, BOUCHAFRA-
HENNEQUIN Ismaël, NIOGRET Bertrand, PIETRANGELI Dominique, KLEIN Laurent RITTER
Antoine, MARRONI Eraldo - Mesdames KÄHE Armelle, VENIER Corine, CAPUTO Muriel, MIRIAN
Lialia, MULLER Maryline, PLAS Christine – SCHORR Claude

Excusé : Monsieur RITTER Antoine

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour de la séance, le conseil municipal est informé et délibère sur les points suivants :

à l'unanimité :

Accepte la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage avec Moselle Agence Technique (MATEC) en ce qui concerne la transformation du rez-de-chaussée de l'ancienne Unité de Vie en cantine scolaire ; l'étanchéité de la toiture de la salle sportive ; la rénovation d'une salle de bain dans un logement communal et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes pour un montant de 3954 €,

Décide de commémorer le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Neufchef et autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette manifestation,

Décide de rebaptiser la rue de la « Grange » « Rue Georges FAIPEUR », natif de Neufchef lequel s'est distingué lors de la dernière guerre mondiale

Prend connaissance du résultat de l'ouverture des plis concernant le programme de voirie 2014 comprenant la création d'un trottoir le long de la R.D.17, l'aménagement de la place de la Distillerie, la réalisation d'une partie de trottoir rue Chérez et précise que le marché a été confié à la société TRABET :

Tranche ferme : 82 687,40 € HT

Tranche conditionnelle 1 à 3 : 35 756,60 € HT - 4 235 € HT – 8 565 € HT

Autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de la Moselle pour permettre la réalisation du trottoir de la RD17 puisqu'il s'agit du domaine public routier départemental

Prend connaissance de la décision modificative n°1 concernant le contenu de la section d'Investissement du Budget dont le montant total reste inchangé et s'élève à 1 472 447,12 €

Décide d'attribuer au Comité de Jumelage « Neufchef-Ofena » une dotation global forfaitaire de 0,70 €/habitant et ce conformément à la convention passée avec la commune

Accepte le contrat d'entretien concernant le radar dissuasif situé à l'entrée de Neufchef en venant de Hayange et autorise le Maire à signer le contrat correspondant

Accepte la révision de prix proposé par la société ELIOR Restauration concernant la prestation de repas livrés à la cantine scolaire à savoir 2,49 %

Accepte le contrat de maintenance concernant la hotte de la cuisine de la salle polyvalente avec la société HYGIEN4air pour un montant de 570 € HT et autorise le Maire à signer le document correspondant

Accepte les travaux sylvicoles en forêt communale proposés par l'ONF pour un montant de 2 593,63 € HT

Accepte le contrat de maintenance du site internet facturé forfaitairement à partir de la seconde année 200 € et autorise le Maire à signer le contrat correspondant

Accepte la proposition de Madame le Maire concernant le projet de modification du PLU et l'invite à engager la procédure correspondante.

Décide d'exonérer à compter du 1^{er} janvier 2015 les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m² ainsi que ceux dont la surface (40 m² maximum) sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante

Accepte de passer avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch une convention de mise à disposition du terrain nécessaire à la réalisation d'une rampe d'accès à la micro-crèche

Fixe à compter du 1^{er} octobre 2014 le montant du loyer du logement communal situé Impasse Arthur Rimbaud à 450 €

Décide d'adhérer au Souvenir Français, section de Neufchef moyennant une cotisation annuelle de 20 €. (Madame MULLER, membre dudit comité n'a pris part au vote)

Décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux. Montant de la cotisation annuelle : 100 €

Décide l'installation d'un nouveau columbarium de 20 cases et confie cette réalisation à la Marbrerie BATTAVOINE pour un montant de 14 950 € HT

Fixe à 65 € le tarif unique de location du Foyer des Anciens (assurance et nettoyage compris) consentie à l'occasion de goûters (enterrement, baptême, etc...)

Autorise Madame le Maire à signer une convention de mutualisation pour l'expérimentation d'un service commun de formations intra-internes avec la communauté du Val de Fensch

Opte pour un prix fixe en ce qui concerne l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux confiée à la société DALKIA et ce suite à la fin des Tarifs réglementés de vente de gaz naturel

Accepte de régler directement au garage Peugeot BAILLY la franchise de 200 € suite la réparation d'un véhicule communal endommagé au cours d'une manœuvre.

Emet un avis défavorable à la demande de subvention complémentaire présentée par le président de l'A.S.N.

Décide de fixer à 130 € maximum l'achat de fleurs à l'occasion d'évènements particuliers se déroulant dans la commune (noces d'or, diamant...)

Décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 150 € à un agent communal à l'occasion de son mariage

Prend acte des diverses activités proposées dans le cadre du T.A.P. 5Temps d'activités périscolaires) et autorise le Maire à engager les dépenses correspondantes.

Décide d'organiser le challenge pétanque et fixe à 800 € maximum le montant de la dépense (lots + vin d'honneur)

LE MAIRE



Charlotte LAMBOUR